



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/410

S/16706

17 août 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 17 août 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur le fait que l'OLP terroriste s'est rendue coupable d'un nouveau forfait contre des civils en Israël, forfait dont l'objectif était de semer la mort et la destruction sans aucune discrimination.

Le 15 août 1984, à 9 h 15 environ, heure locale, un engin explosif a été découvert, dissimulé dans une automobile, dans un quartier très fréquenté du centre de Jérusalem qui grouillait de civils. L'explosion de l'engin aurait donc eu pour effet d'entraîner de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. La catastrophe n'a pu être évitée, de façon tout à fait providentielle, que grâce à la vigilance de civils qui, au dernier moment, se sont aperçus du danger et l'ont signalé, ce qui a permis aux artificiers de la police de désamorcer, quelques minutes avant l'heure prévue pour son explosion, l'engin placé dans la voiture piégée.

Le crime apparaît dans toute sa barbarie lorsque l'on sait le type de bombe utilisé : il s'agissait de 12 charges de démolition placées dans 11 bâtons de TNT, le tout ayant été entouré de clous dans le but de faire le maximum de victimes.

Le 16 août 1984, Abu Musa, qui appartient à la "faction Abu Musa" de l'OLP, a revendiqué la responsabilité de l'attentat, attitude qui, lorsqu'il s'agit d'un crime aussi grave, prouve une fois de plus, s'il en était encore besoin, le caractère criminel et terroriste de l'ensemble de l'OLP, quelle que soit la "tendance" particulière qui se rend coupable de telle ou telle atrocité. Quelle

* A/39/150.

A/39/410
S/16706
Français
Page 2

que soit leur issue, de tels attentats visant délibérément à frapper au hasard des civils innocents ne peuvent que lever les dernières illusions de ceux qui pourraient encore en avoir quant à la vraie nature de l'OLP terroriste.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

